

Image not found or type unknown



Perte de la qualité d'usufruitier

Par **MAROT CLEMENT**, le **07/08/2017** à **17:17**

Bonjour

L'annulation judiciaire d'un mariage a-t-elle des effets sur l'acte par lequel les époux (avant annulation) s'était réparti l'usufruit d'un bien à hauteur de 50% chacun ?